



Jerusalem

The Civic Coalition For Defending the Palestinian Rights in Jerusalem

Traduction par Marie Deforges pour l'Association France Palestine Solidarité

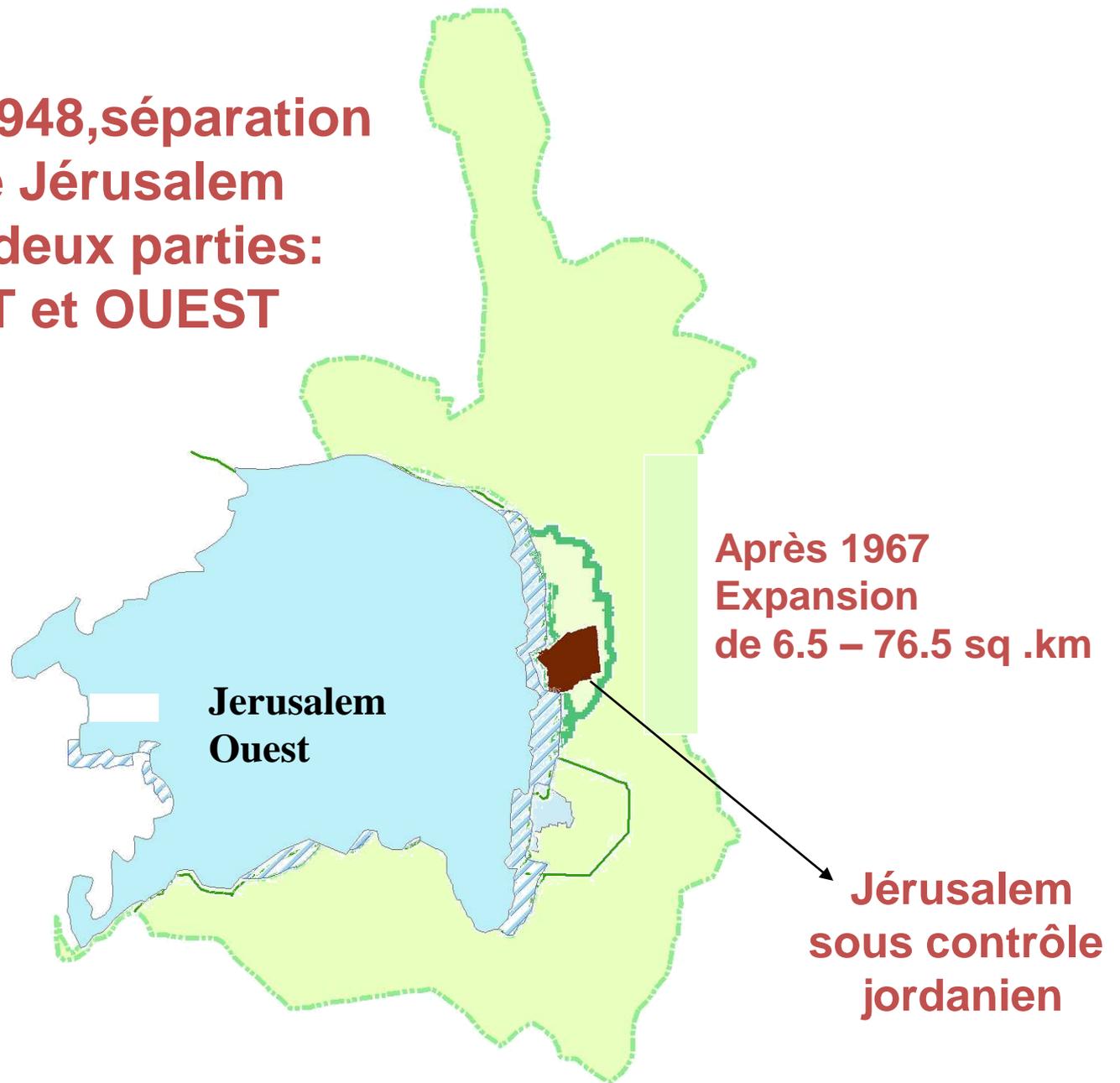
POPULATION PALESTINIENNE

- Totale: 11.22 millions
- Territoires occupés: 4.23 m
 - Cisjordanie: 2.59 m
 - Gaza: 1.59 m
- Israël (Palestine 48): 1.37 m
- Diaspora: 5.626 m
- 44% de réfugiés

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

- * En 1947, l'Assemblée Générale des Nations Unies a créé un « régime international spécial » pour Jérusalem. Conformément à la Résolution 181, le droit international déclare Jérusalem *corpus separatum*..
- * Entre 73.000 et 80.000 Palestiniens ont été expulsés ou forcés d'évacuer la partie ouest de Jérusalem, en 1948. Après cet épisode, la population de 38 villages (sur 40 originels) est devenue réfugiée.
- * Comme résultat de la guerre de 1948 et avec l'établissement de l'État d'Israël, Jérusalem a été divisée en deux parties: La partie Ouest sous contrôle israélien; et la partie Est, sous contrôle jordanien.
- * Après l'occupation et l'annexion de Jérusalem-Est en 1967, Israël a étendu les frontières de la ville sainte de 6,5 km² à 75,5 km², en confisquant les terres de Cisjordanie.

**En 1948, séparation
de Jérusalem
en deux parties:
EST et OUEST**



STATUT LEGAL DE JERUSALEM-EST

- * En juin 1967, le gouvernement israélien a annexé Jérusalem Est.
- * En 1980, Israël a adopté la loi fondamentale déclarant « Jérusalem capitale indivisible d'Israël » parmi d'autres mesures d'ordre légales pour faire de Jérusalem une « capitale juive ».
- * Les résolutions 476 et 478 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont condamné Israël pour violation du droit international.
- * Jérusalem-Est est toujours un territoire occupé selon la communauté internationale, et n'est pas reconnu comme faisant partie d'Israël.

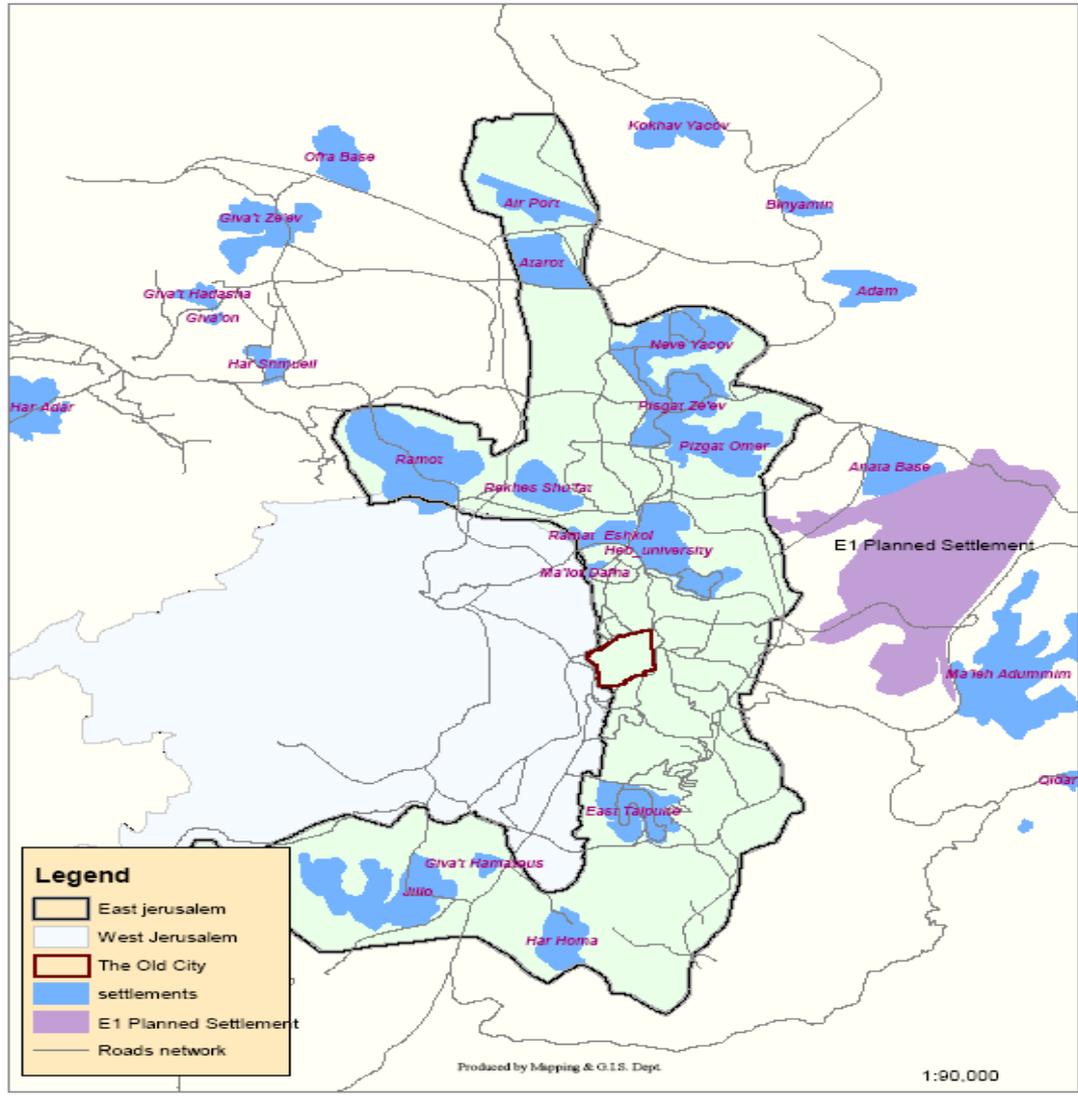
TERRES ET COLONIES

- * 35% des terres de Jérusalem-Est ont été confisquées aux palestiniens, sous prétexte « d'utilité publique », pour la construction de colonies. (40% sur des terres privées)
- * 22% des terres de Jérusalem ont été confisquées indirectement, classées en zones vertes.
- * 30% des terres sont, selon Israël, des zones « non définies ».
- * Seulement 13% des terres utilisées autrefois par les palestiniens leur reviennent aujourd'hui.
- * 15 colonies israéliennes illégales ont été construites à Jérusalem-Est depuis 1967. 28 colonies ont été construites dans le district de Jérusalem.
- * 210,000 colons juifs vivent aujourd'hui à Jérusalem-Est.





Map11: Settlements In & Around Jerusalem



URBANISME

- * Depuis l'occupation de Jérusalem, en 1967, le gouvernement israélien n'a pas essayé de mettre en place un plan qui prendrait en compte les besoins fondamentaux des palestiniens (logement, sécurité...).
- * L'urbanisme a été un outil pour achever le but d'Israël de faire de Jérusalem « capitale unifiée sous juridiction israélienne »..
- * Les diverses institutions israéliennes ont négligé les besoins sociaux, de santé, de bien-être et culturels des palestiniens.
- * La plupart des quartiers palestiniens à Jérusalem Est n'ont pas de « plan directeur » élaboré.

LE PLAN DIRECTEUR 2020/2030

- * La caractéristique première du plan directeur 2020 est de maintenir une population à majorité juive (70% vs 30%) à Jérusalem.
- * Ceci ne résout pas le problème du logement pour les palestiniens. Il est estimé qu'en 2030, environ 200.000 logements seront nécessaires pour la population palestinienne.
- * Le plan directeur n'est pas une solution pour remédier aux problèmes de la ville. C'est un outil politique pour consolider la présence juive dans la partie occupée de Jérusalem-Est.
- * Le nombre total de palestiniens vivant actuellement à Jérusalem est de 360.882 soit 38,6% de la population totale de la ville.
- * Comme résultat d'une telle politique, il manque actuellement 42.000 logements pour les palestiniens..

PLAN REGIONAL TMM1, PLAN #30

*Le plan régional a été approuvé en octobre 2010. Jérusalem est devenue une priorité nationale pour Israël.

* Les idées principales émanant de ce plan: faire de Jérusalem la capitale juive unie; à majorité juive; la capitale de l'Etat juif; le cœur du peuple juif.

* Jérusalem est devenue une priorité financière et d'énormes budgets ont été alloués pour la construction de colonies.

* Le plan traite de Jérusalem-Est comme s'il était un territoire vide, sans population.

DROIT AU LOGEMENT

- * En 1967, le total des palestiniens vivant à Jérusalem s'élevait à 67.000. En 2011, ils étaient 305.000.
- * La politique israélienne a pour but de maintenir une majorité juive dans la ville (74% de juifs ; 26% d'arabes)
- * Les palestiniens souffrent d'un manque de 42.000 logements.
- * Rareté et insuffisance de la terre: seules 13% des terres de Jérusalem-Est sont utilisées par les palestiniens.
- * Manque de planification pour Jérusalem-Est. Manque de zonage. La plupart des quartiers palestiniens sont dé-zonés.
- * Les palestiniens font face à des restrictions concernant l'obtention des permis de construire.

RESTRICTIONS POUR L'OBTENTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

L'absence de zonage

- Le délai de traitement des demandes est de 5 à 10 ans d'attente.
 - Le titre de propriété individuelle de la terre est demandé.
 - La moyenne des frais s'élève à 20-30.000 dollars par demande.
 - Environ 20.000 maisons ont été construites sans permis de construire à cause de ces restrictions.
- * 9.000 maisons ont été démolies depuis 1967.

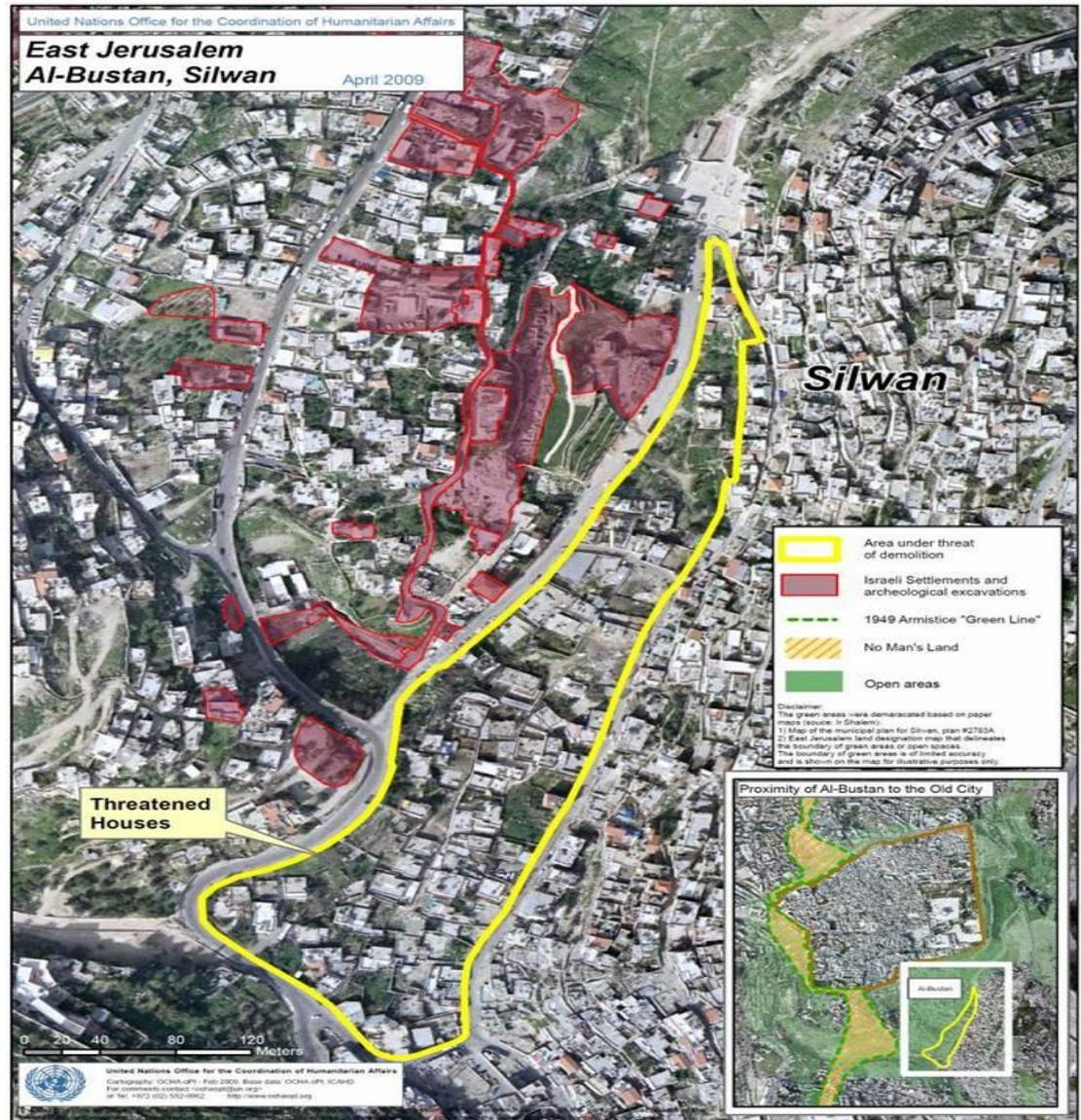
DESTRUCTION D'HABITATIONS



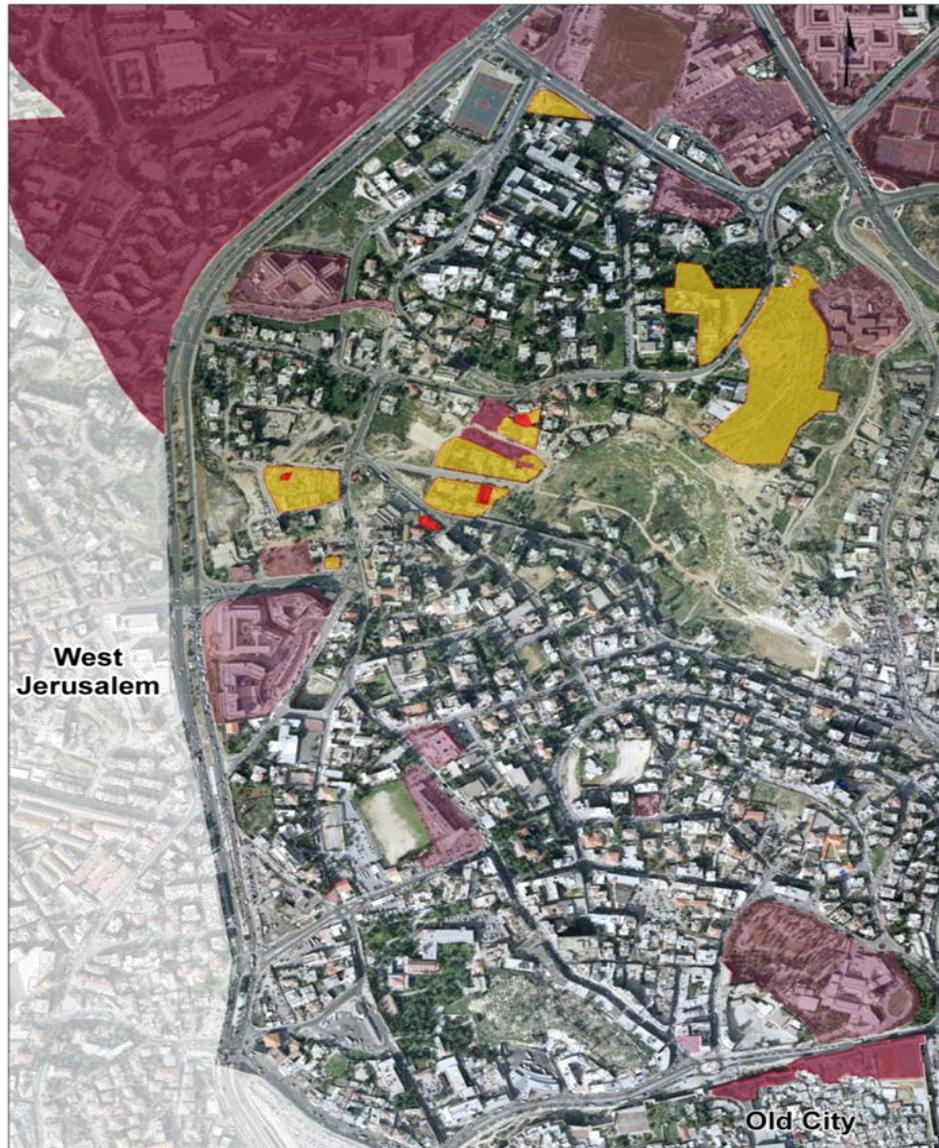


Silwan - Al Bustan

- * Al Bustan a été placé en «zone verte».
- * 88 immeubles sont en instance de démolition dans ce quartier.
- * 130 familles (1.400 personnes) seront sans domicile si Israël applique ses menaces.
- * Les ordres de démolition sont intervenus après la planification de la création d'un parc biblique juif.



EXPULSIONS FORCÉES - SHEIK JARRAH



- * Depuis 1956, 28 familles de réfugiées habitaient dans le quartier de Sheik Jarrah, après un accord entre la Jordanie et l'UNRWA.
- * Depuis 1972, des revendications territoriales et des revendications de logements sont faites par les colons juifs dans cette zone.
- * Les familles palestiniennes doivent obéir aux ordres d'évacuer leurs maisons.
- * 11 familles ont à ce jour évacué leurs habitations.
- * Le plan du gouvernement israélien est de construire 200 résidences privées pour les colons juifs.

DROITS DE RESIDENCE

* D'après une loi israélienne votée par la Knesset en 1952 (loi d'entrée en Israël), les Palestiniens de Jérusalem sont légalement définis comme «résidents permanents» et non comme «citoyens».

* Le statut de résident permanent est révoqué lors des cas suivants:

- Passer plus de 7 ans hors des limites de la municipalité de Jérusalem
- Acquérir la résidence dans un autre pays.
- Obtenir une citoyenneté étrangère.

Notons que d'après «la loi du retour», la nationalité israélienne est garantie automatiquement à toute personne juive vivant n'importe où dans le monde.

* Le concept de la «Loi Centre de vie».

* La «Loi de la Loyauté».

* Le droit à la résidence permanente n'est pas automatiquement donné à une épouse n'étant à l'origine «pas résidente».

RESIDENCE

- *Les demandes de réunification de 120.000 familles palestiniennes ont été rejetées par la Cour Suprême Israélienne depuis l'an 2000.
- *4.672 Jérusalémites ont perdu leur statut de résident depuis 2008.
- *14.050 Palestiniens ont perdu leur statut de résident depuis 1967.
- *Environ 12.000 enfants vivant à Jérusalem-Est n'ont pas de papiers israéliens, et sont donc possiblement sujets à la déportation.
- * Pas de service social, ni d'éducation en matière de santé, ni de services économiques.

FERMETURE ET ISOLEMENT DE JERUSALEM

- * Pour les Palestiniens des territoires occupés, Jérusalem est le centre de tous les services publics concernant la santé, l'éducation, et le culte religieux.
- * En 1993, les autorités Israéliennes ont mis en place 12 checkpoints militaires restreignant l'entrée dans la ville.
- * Le mur de séparation est venu compléter le siège de Jérusalem.
- * L'entrée à Jérusalem par la Cisjordanie, est limitée par 4 checkpoints militaires.
- * Plus de 110.000 palestiniens ayant les papiers de Jérusalem vivent de l'autre côté du mur de séparation.







EDUCATION

- * Le système éducatif de Jérusalem est séparé en quatre corps distincts (Ecoles palestiniennes; écoles municipales israéliennes; écoles privées; et écoles de l'UNRWA).
- * Il y a actuellement un manque de 1.400 classes à Jérusalem.
- * 9.000 enfants Palestiniens de Jérusalem-Est n'ont pas de place à l'école.
- * Le taux de décrochage dans les écoles municipales de Jérusalem-Est atteint 50%.
- * L'accès et des déplacements des étudiants et des professeurs sont restreints par le mur de séparation.



SITUATION ECONOMIQUE

- * Le nombre de palestiniens vivant sous le seuil de pauvreté à Jérusalem-Est atteint 50%, avec un taux de chômage de 35%.
- * 25% des commerces des palestiniens ont du fermer à cause de la politique de séparation de Jérusalem et de taxes élevées..
- * La population palestinienne de Jérusalem-Est paye 33% des taxes municipales mais n'a droit qu'à moins de 5% des services publics.

DEPLACEMENT

- *Israël utilise la répartition en zones et les lois de planification comme outil pour limiter la construction et le développement dans le quartier Est de Jérusalem.
- *Le but est de réduire la population Palestinienne au maximum.
- *Ce but est atteint peu à peu, à cause des restrictions sévères imposées aux Palestiniens, ainsi qu'à cause des obstacles administratifs qui rendent l'obtention d'un permis de construire extrêmement difficile.
- *La construction sans permis conduit à la démolition des habitations.
- *Grâce au système légal israélien, les colons juifs peuvent exercer une pression et des revendications territoriales qui mènent à des expulsions forcées.
- *Le droit de résidence peut être très facilement révoqué par le ministère de l'intérieur israélien.

An aerial photograph of Jerusalem, showing a mix of modern and traditional architecture. A semi-transparent grey rectangular box is overlaid on the center of the image, containing text. The background shows a hillside with trees and a cityscape in the distance.

**Pour plus d'informations, consultez le site
internet de la Coalition Civile:**

www.civiccoalition-jerusalem.org/

The Civic Coalition for the Palestinian Rights in Jerusalem

POURQUOI UNE COALITION CIVIQUE?

- La politique systématique d'Israël et toutes ses mesures visent à judaïser la ville de Jérusalem.
 - L'absence de tous lieux de référence officiels palestiniens à Jérusalem (accord d'Oslo).
 - Le besoin pressant d'une intervention des ONG palestiniennes, à la mesure de leurs capacités.
- * Approfondir la coordination des réseaux des ONG afin d'éviter la duplication des activités et des services et les informations contradictoires.

CCDPRJ vision:

Renforcer le courage des Palestiniens de Jérusalem et les protéger des mesures et pratiques discriminatoires de l'occupation Israélienne.

CCDPRJ mission:

Mobiliser les efforts, les capacités et les ressources nécessaires pour protéger les droits politiques, économiques, sociaux, civils et culturels des palestiniens, sur la base des droits de l'Homme et du droit international.

CCDPRJ objectifs:

- * Faire connaître aux Palestiniens leurs propres droits.
- * L'intervention juridique.
- * L'activation et la coordination de plaidoyers juridiques et du lobbying.
- * Le renforcement des ONG à Jérusalem.

PRISE DE CONSCIENCE CROISSANTE

- * Surveillance et documentation des violations Israéliennes.
- * Création d'une base de données pour les violations des droits de l'Homme.
- * Recherches juridiques.
- * Ateliers et séminaires.
- * Sensibilisation à travers les organismes communautaires.

PLAIDOYERS ET LOBBYING

*Campagne du droit au logement.

*Campagne du droit de résidence.

*Campagne d'Éducation.

*Recherches juridiques.

INTERVENTION JURIDIQUE

- *Affaires générales; plans Israéliens; plan directeur; plan régional.
- *Centre juridique, conseils pour la communauté.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

- * Interconnecter et coordonner les différentes ONG.
- * Développer une stratégie pour l'organisation de la société civile en faveur des droits de l'Homme.
- * Etre en contact avec des organisations internationales.
- * Renforcer les connaissances et les compétences en matière de droits de l'Homme à Jérusalem.